CAHIER DU PARTICIPANT

PROJETS INTÉGRATEURS CEMAC

16 & 17 NOVEMBRE 2020 - PARIS

Avec l'appui

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

S.E. MONSIEUR DENIS SASSOU N'GUESSO PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO PRESIDENT DEDIE AU PREF-CEMAC

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PREF-CEMAC

La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), de création relativement récente (1994), et ses ancêtres l'Union Douanière Économique de l'Afrique Centrale (UDEAC-1964) et l'Union Douanière Equatoriale (UDE-1961) ont toujours eu pour objectif principal : l'unification de l'espace Afrique centrale, majoritairement francophone, en une seule zone économique.

La CEMAC aujourd'hui c'est six pays (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée-Equatoriale et Tchad) étendus sur un plus de trois millions de kilomètres carrés (3 020 372 Km2), ayant en partage une monnaie (franc CFA) utilisée par plus de 55 millions d'habitants. La CEMAC recèle de grandes potentialités de développement économique avec notamment une population jeune, le pétrole du Golfe de Guinée, d'importants gisements de métaux et de minéraux de haute qualité, de gigantesques ressources en eau, du bassin du Congo et des Grands Lacs, ainsi qu'un massif forestier considéré comme le deuxième poumon de la planète.

De pa sa position géographique, la sous-région de la CEMAC est non seulement une zone de transit, avec quatre grands ports en eau profonde (Kribi au Cameroun, Pointe-Noire au Congo, Owendo au Gabon et Luba en Guinée Équatoriale), mais aussi la seule zone de contact avec toutes les autres communautés économiques régionales d'Afrique.

Malgré ses atouts, la zone CEMAC se singularise des autres régions du continent principalement par ses faiblesses en infrastructures et en interconnexion de réseaux nationaux de transport, des télécommunications et de distribution d'énergie. C'est sans doute pour cela que l'intégration physique et l'intégration économique n'y sont pas encore suffisamment développées. Le développement économique et social des différents pays membres de la CEMAC en pâtit.

Pour relever les défis de l'intégration et tirer profit des immenses potentialités de la CEMAC, les Chefs d'État ont adopté la vision « 2025 » dont l'objectif est de « faire de la CEMAC un espace économique intégré émergent où règnent la sécurité et la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain ». Pour concrétiser cette vision, un Programme Economique Régional (PER), qui constitue le Cadre référence et le socle de nos activités pour la prochaine décennie, a été élaboré et adopté. Il est le fil conducteur de nos choix stratégiques.

Le Programme Economique Régional présente un portefeuille de projets intégrateurs qui exploitent des synergies avec les plans de développement nationaux en vue de relever efficacement les principaux défis de développement durable de tous les pays de la CEMAC. Le choix des projets intégrateurs a été fait suite à un exercice de hiérarchisation bâti sur des critères de dimension régionale, de facilitation de l'intégration, de faisabilité économique, de la maturité du projet et d'impacts positifs sur les populations. Ces critères ont été établis et approuvés de concert avec les États membres.

La table ronde organisée avec l'appui du Groupe de la Banque Africaine de Développement, les 16 et 17 Novembre 2020 à Paris, vise à lever les fonds nécessaires au financement des projets intégrateurs ainsi sélectionnés.

Notre ambition, à court terme, est de voir les pays de la CEMAC être reliés par des routes et autoroutes, interconnectés par des systèmes de Communication et de Télécommunications, autosuffisants en énergie électrique, dotés de nouvelles infrastructures portuaires de grandes capacités et de nombreux autres projets de développement commun.

L'enveloppe financière globale, nécessaire au financement de l'ensemble des projets intégrateurs sélectionnés, est estimée 4074,64 millions d'euros. Sur ce montant 709,92 millions d'euros, soit 17,42% du coût total, ont été mobilisés. La CEMAC sollicite auprès de tous ses partenaires, le financement des 82,58% du coût de ses projets intégrateurs correspondant à un montant de 3364,72 millions d'euros.

Ainsi que l'a montré la pandémie de COVID-19, les destins de tous les pays du monde sont liés. Une partie de l'Afrique qui entre en prospérité durable, c'est le monde qui se sentira un peu mieux qu'il ne l'est aujourd'hui.

Voilà pourquoi je reste convaincu que cette rencontre sera fructueuse en ce sens qu'elle aboutira à la formulation de propositions pertinentes et à des engagements susceptibles de contribuer à la réalisation de nos projets intégrateurs.

Au nom des États membres de la CEMAC, je remercie tous ceux de nos partenaires qui ont fait jusqu'à présent le chemin avec nous, avec les succès que nous connaissons. Je remercie d'avance également tous les partenaires qui s'engageront à nous accompagner, à compter de la tenue de la table ronde, dans la réalisation de notre ambition de développement accéléré des pays de la CEMAC.

LE PRESIDENT DU COPIL
DU PREF-CEMAC

Gilbert ONDONGO
Ministre d'État, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille Public de la Republique du Congo

TABLE DES MATIERES

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PREF-CEMAC 4

I. CONTEXTE DE L'AFRIQUE CENTRALE 7
I.1 UNE POSITION GÉOGRAPHIQUE STRATÉGIQUE 7
I.2 UNE SOUS-RÉGION PLEINE D'OPPORTUNITÉS EN DÉPIT DE QUELQUES DÉFIS 7
I.2.1 LES OPPORTUNITÉS 7
I.2.2 LES DÉFIS 8
I.2.3 UNE STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE RETROUVÉE AVEC DES PERSPECTIVES FAVORABLES 9
1.2.4 UNE INTÉGRATION RÉGIONALE EN MARCHE 13

II. L'AGENDA DES REFORMES ECONOMIQUES ET DE L'INTEGRATION 15
II.1 UN FORT ENGAGEMENT POLITIQUE DES CHEFS D'ÉTAT 15
II.2 LE PREF-CEMAC : UNE RÉPONSE À LA CRISE 15
II.3 L'ACCÉLÉRATION DE LA MISE EN OEUVRE DES REFORMES ET DU PROCESSUS D'INTÉGRATION 16

III. FINANCEMENT DES PROJETS INTEGRATEURS 18
III.1 DESCRIPTION SOMMAIRE DES PROJETS ET LEUR IMPACT SOCIO – ÉCONOMIQUE 18
III.2 COÛTS DES PROJETS ET GAP DE FINANCEMENT 22
III.3 FINANCEMENT DES PROJETS EN MODE PPP 23
III.4 CADRE DE VIABILITÉ ET DE SOUTENABILITÉ DE LA DETTE 23

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 25

ANNEXE N°1 : RÉPARTITION DU COÛT DES PROJETS INTÉGRATEURS PAR AXES 26

I. CONTEXTE DE L'AFRIQUE CENTRALE

I.1 UNE POSITION GÉOGRAPHIQUE STRATÉGIQUE

Créée le 16 mars 1994, la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) compte six pays membres à savoir la République du Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République Gabonaise, la République de Guinée Équatoriale et la République du Tchad. Elle couvre une superficie de 3 020 372 de km2 pour une population d'environ 52 millions d'habitants. Elle s'étend sur une large plage climatique depuis les forêts du Bassin du Congo au sud jusqu'aux zones désertiques du Tchad et dispose d'une façade maritime sur l'océan Atlantique de plus de 1 800 km de côte. La position géographique de l'Afrique Centrale au cœur du contient constitue un atout majeur pour le développement des échanges avec toutes les autres Communautés Économiques Régionales (CER) d'Afrique. En effet, l'Afrique centrale est la seule région limitrophe à la fois des quatre autres régions du continent. Elle occupe de ce fait une position stratégique en tant que carrefour et point de liaison entre toutes les parties de l'Afrique. Par ailleurs, son climat est en grande partie de type équatorial, chaud et humide, avec une alternance de saisons sèches et de saisons des pluies au cours de l'année pour presque tous les pays, lui confère un potentiel agricole particulier sur le continent. L'Afrique Centrale est enfin une zone stratégique en raison, non seulement de son rôle historique pour les routes terrestres, aériennes et surtout maritimes aussi bien au sein de l'Afrique qu'entre celle-ci et les autres continents, mais aussi de la production pétrolière, de la pêche et de l'exploitation minière et forestière qui en font une zone très convoitée.

I.2 UNE SOUS-RÉGION PLEINE D'OPPORTUNITÉS EN DÉPIT DE QUELQUES DÉFIS

Créée le 16 mars 1994, la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) compte six pays membres à savoir la République du Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République Gabonaise, la République de Guinée Équatoriale et la République du Tchad. Elle couvre une superficie de 3 020 372 de km2 pour une population d'environ 52 millions d'habitants. Elle s'étend sur une large plage climatique depuis les forêts du Bassin du Congo au sud jusqu'aux zones désertiques du Tchad et dispose d'une façade maritime sur l'océan Atlantique de plus de 1 800 km de côte. La position géographique de l'Afrique Centrale au cœur du contient constitue un atout majeur pour le développement des échanges avec toutes les autres Communautés Économiques Régionales (CER) d'Afrique. En effet, l'Afrique centrale est la seule région limitrophe à la fois des quatre autres régions du continent. Elle occupe de ce fait une position stratégique en tant que carrefour et point de liaison entre toutes les parties de l'Afrique. Par ailleurs, son climat est en grande partie de type équatorial, chaud et humide, avec une alternance de saisons sèches et de saisons des pluies au cours de l'année pour presque tous les pays, lui confère un potentiel agricole particulier sur le continent.

I.2.1 LES OPPORTUNITÉS

Les pays de la CEMAC se caractérisent par une abondance des ressources naturelles et une position géographique charnière au cœur du continent. Le Bassin du Congo abrite la seconde réserve forestière mondiale et contient une réserve très importante de ressources naturelles, telles que le bois, les minerais et les ressources énergétiques. Il joue également un rôle vital dans la régulation des gaz à effet de serre de la planète et abrite une réserve essentielle de la biodiversité mondiale. L'Afrique centrale dispose d'un important potentiel agricole en raison de l'existence de terres arables de qualité et des conditions climatiques favorables. L'exploitation des ressources naturelles représente donc une opportunité pour le développement des pays et la gestion de l'environnement. La faune et la flore des pays de la CEMAC sont remarquables, car la forêt équatoriale y est encore relativement bien préservée. Un grand nombre

d'espèces animales et végétales sont protégées. La biodiversité est sans doute l'une des plus élevées de la planète avec plus de 700 espèces d'oiseaux, 98 espèces d'amphibiens, entre 95 et 160 espèces de reptiles, près de 10 000 espèces de plantes, plus de 400 essences forestières et 198 espèces différentes de mammifères. On y trouve de nombreuses espèces animales rares ou endémiques. Ces ressources forestières et fauniques constituent également un formidable potentiel, mais suscite aussi de nombreuses convoitises et de pillages qui, d'une part menacent les équilibres écologiques, et d'autre part privent les gouvernements et les communautés de revenus substantiels. L'Afrique centrale regorge d'importantes ressources minières dont le pétrole avec des réserves estimées à 31,3 milliards de barils, soit 28% des réserves totales de l'Afrique, et de précieux gisements de métaux et de minéraux tels que le diamant, le manganèse, l'uranium, la bauxite, le fer, le cuivre, le cobalt et l'aluminium pour ne citer que ceux-là. Cinq pays sur les six que compte la CEMAC sont producteurs de pétrole. La plupart des pays ont une économie dominée par les activités extractives de pétrole et de minerais. La forte dépendance de ces économies aux ressources naturelles les rend vulnérables aux chocs sur les cours des matières premières, principalement celui du pétrole dont la récente crise a eu des effets néfastes sur les finances publiques des États et le financement des projets.

I.2.2 LES DÉFIS

L'Afrique centrale a connu des performances économiques globalement satisfaisantes au cours des 15 dernières années, mais la croissance demeure fragile et peu inclusive, car très dépendante de la production pétrolière et d'autres matières premières. Les questions de gouvernance, tout autant que les difficultés d'approvisionnement en eau et en énergie ainsi que les faibles communications internes ne permettent pas encore l'émergence d'un secteur privé compétitif indispensable à l'installation d'une croissance durable et inclusive. L'Afrique centrale est la région où les liaisons électriques transrégionales restent les moins développées du continent, malgré un potentiel énorme en hydroélectricité et en ressources pétrolières. Le système des transports y est également très insuffisant et peu intégré à cause de plusieurs maillons manquants, de normes de construction et de cadres réglementaires différents d'un pays à l'autre. En raison des lenteurs administratives enregistrées au niveau de la facilitation des transports et du commerce, le système des transports ne joue pas son rôle de moteur du développement économique des États et de l'intégration régionale. Le commerce intra régional global reste, pour ces mêmes raisons, relativement faible (environ 3%). Au niveau sécuritaire, l'Afrique centrale doit faire face à d'importantes menaces de déstabilisation. Ces dernières proviennent d'une part des crises internes de certains pays de la région, les plus persistantes étant celles de la RCA et les menaces de la secte terroriste BOKO HARAM, et d'autre part, de l'impact des crises dans les régions limitrophes, telles que celles du Darfour, du Sud-Soudan, du bassin du lac Tchad et de la Lybie. À cela s'ajoutent des phénomènes comme le grand braconnage, les trafics illicites d'armes et le terrorisme qui dépassent les frontières des pays et des régions et prennent de l'ampleur. Dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité, l'Afrique centrale fait aussi face à de nombreux défis. Les ressources forestières et fauniques font notamment l'objet de nombreuses convoitises et de pillages qui mettent en péril les équilibres écologiques et privent les gouvernements et les communautés de revenus substantiels. L'exploitation illégale du bois menace gravement la gestion durable des ressources forestières. La chasse illicite et surtout le commerce de la viande de brousse constituent des risques sous-estimés pour la biodiversité, non seulement par l'appauvrissement du capital faunique, mais aussi par l'impact sur la régénération de la flore. Par ailleurs, le braconnage des grands mammifères, le trafic illicite de la flore, de la faune et des minerais constituent des moteurs importants de la corruption, des freins à la bonne gouvernance et des sources de financement de réseaux criminels internationaux ou de bandes armées qui entretiennent l'instabilité sécuritaire.

I.2.3 UNE STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE RETROUVÉE AVEC DES PERSPECTIVES FAVORABLES

Au milieu de l'année 2014, la chute des cours du pétrole a entrainé de profonds effets négatifs (détérioration des perspectives de croissance à court et moyen termes, accentuation des déficits des balances de paiements nationales et sous régionale et effondrement des réserves en devises) sur les économies de la Zone CEMAC, toutes exportatrices nettes de pétrole brut, hormis la République Centrafricaine. À ce choc, se sont ajoutés des défis sécuritaire et humanitaire du fait des attaques des bandes armées et des terroristes avec pour principales conséquences des mouvements migratoires des populations. Les Chefs d'État de la sous-région, ont répondu vigoureusement à cette situation en mettant sur pieds le Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC), et lui donnant, entre autres, pour objectif de

« Concevoir et mettre en œuvre des actions rapides, vigoureuses et coordonnées, aussi bien au niveau national que sous régional, pour la stabilisation du cadre macroéconomique et une transformation structurelle et profonde des économies de la Sous-Région, afin d'en renforcer la résilience et de les placer sur le sentier de l'émergence ».

Trois années après la mise en place de ce Programme, les retombées de l'application des réformes engagées portent déjà leurs fruits. Les différents rapports de la Surveillance Multilatérale, qui évaluent l'état de la situation économique de la sous-région, consignent les éléments de la santé relativement retrouvée des économies de ladite sous-région. Ces retombées s'illustrent entre autres par une amélioration des performances économiques d'ensemble de la sous-région.

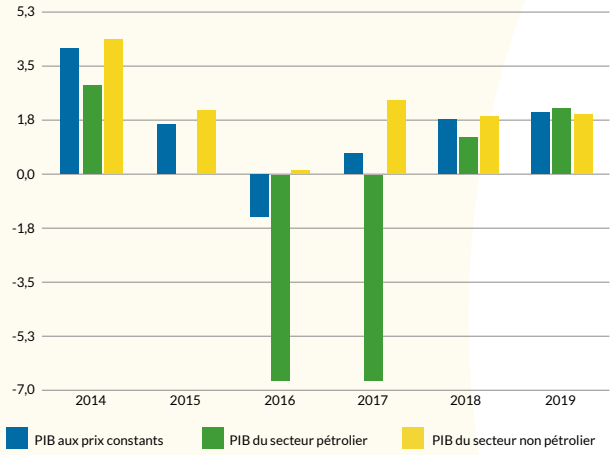

Graphique 1: Évolution du taux de croissance du PIB aux prix constants

Ainsi, la croissance économique a poursuivi en 2019 son redressement enclenché en 2017, à la faveur d'une progression de la production pétrolière dans tous les pays producteurs à l'exception de la Guinée Équatoriale ainsi qu'une bonne tenue de l'activité économique non pétrolière au Cameroun, Gabon et Tchad. Au plan intérieur, l'environnement économique a été marqué par la poursuite de la consolidation budgétaire dans tous les pays de la CEMAC, sur fond de persistance des menaces sécuritaires dans le Bassin du Lac Tchad et en Centrafrique, ainsi que de crise socio-politique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun, avec pour corollaire une augmentation des dépenses de sécurité et l'afflux des réfugiés et des déplacés.

Dans ce contexte, l'économie de la CEMAC dans son ensemble a poursuivi sa reprise avec un taux de croissance de 2,0 % en 2019 après 1,8 % en 2018 et 0,7% en 2017.

Sur le plan de l'évolution du niveau général des prix à la consommation, le taux d'inflation annuel moyen de la Sous-Région a fléchi pour revenir à 2,0 % en 2019 après 2,2 % en 2018. L'évolution des tensions sur le niveau général des prix à la consommation est en lien principalement avec : (i) le renchérissement des prix des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées notamment importés, (ii) la refiscalisation progressive d'un nombre de produits de grande consommation naguère exonérés et, (iii) les mesures de consolidation budgétaire

conduisant parfois à l'introduction des droits d'accise et de nouvelles taxes sur certains produits.

La gestion des finances publiques a été effectuée en 2019 dans un contexte caractérisé par la poursuite de la consolidation budgétaire par tous les États membres de la CEMAC, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie régionale de sortie de crise contenue dans la matrice des actions du PREF-CEMAC, et des programmes économiques et financiers conclus avec le FMI. Elle a été également marquée par la persistance des tensions sécuritaires dans les principales poches de conflit.

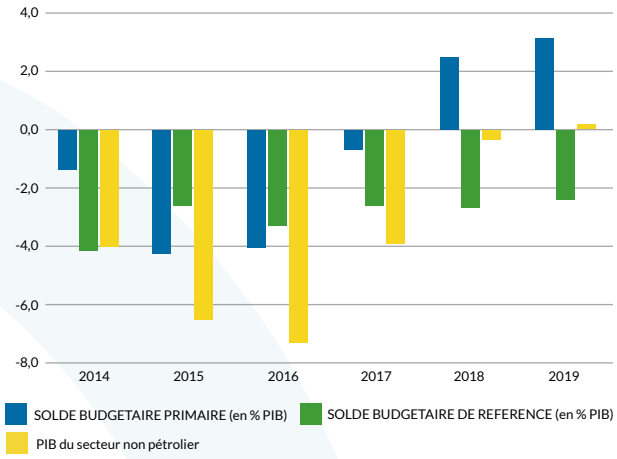

Graphique 2: Évolution des soldes budgétaires

En conséquence, les dépenses budgétaires sont reparties à la hausse en 2019 dans tous les États membres de la CEMAC à l'exception de la Guinée Équatoriale, après une baisse continue depuis la survenue du choc pétrolier de 2014. Elles se sont accrues de 2,4% après un repli de 7,8% en 2018 en relation avec la hausse des dépenses courantes (4,7%), en dépit d'une baisse des dépenses en capital (-2,8%).

Dans ce contexte, à la faveur de la bonne tenue des recettes hors pétrole, notamment au Congo, au Gabon et au Tchad, résultant des mesures prises pour la modernisation des Administrations fiscales et douanières ainsi que le renforcement de l'apurement des restes à recouvrer, d'une part, et de la baisse des dépenses budgétaires en l'occurrence au Congo, au Gabon et en Guinée Équatoriale, d'autre part, l'exécution des finances publiques s'est soldée par un excédent du solde budgétaire global, base engagement, dons compris après avoir été déficitaire depuis 2012. Ce solde s'est établi à 0,2% du PIB après -0,2% du PIB en 2018 et -7,3% du PIB en 2016.

Le stock de la dette publique rapporté au PIB nominal, s'est inscrit à la baisse en 2018 dans l'ensemble des États membres à l'exception du Cameroun et de la Guinée Équatoriale en lien principalement avec la poursuite de la reprise de l'activité économique dans la plupart des pays de la Sous-Région. Il est resté en dessous du seuil communautaire de 70% du PIB dans l'ensemble des États membres à l'exception du Congo et de la Guinée Équatoriale.

Dans le domaine des échanges avec l'extérieur, le déficit de la balance des transactions courantes, transferts publics inclus, s'est creusé en 2019 après deux années consécutives de résorption. Il s'est établi à -1,5 % du PIB après -0,7 % du PIB en 2018 et -12,3 % du PIB en 2016. Cette nouvelle dégradation du déficit courant extérieur est en liaison avec la détérioration des termes de l'échange, la hausse substantielle des importations, l'augmentation des dividendes versés aux filières locales des entreprises étrangères et la progression des intérêts et commissions servis sur la dette publique extérieure.

Les réserves extérieures en termes de couverture des importations de biens et services et du service de la dette publique extérieure se sont ainsi établies à 2,8 mois au 31 décembre 2019 contre 2,6 mois à fin décembre 2018, 2,5 mois à fin décembre 2017 et 2,1 mois à fin décembre 2016. Enfin, **la situation monétaire** a connu une évolution contrastée en 2019 après un raffermissement en 2018. Les crédits à l'économie sont répartis à la baisse en 2019 avec une variation relative de -3,6% après une croissance en 2018. Les avoirs extérieurs nets, pour leur part, se sont accrus de 6,7% en 2019 contre 8,3% en 2018, portant ainsi le taux de couverture extérieure de la monnaie à 67,1% à fin décembre 2019 après 61,4% au 31 décembre 2018 et 57,5% à fin décembre

2017. Les réserves en termes de couverture des importations de biens et services et du service de la dette publique extérieure sont remontées à 2,8 mois au 31 décembre 2019 après 2,6 mois à fin décembre 2018 et 2,1 mois à fin décembre 2016.

…l'amélioration de la qualité relative de portefeuille des banques a contribué à renforcer la solidité du système bancaire…

En effet, l'amélioration de la qualité relative du portefeuille de crédits est caractérisée par une diminution des créances en souffrance à 1 762 milliards de FCFA, soit 20,9 % des crédits bruts contre 21,2 % douze mois auparavant. Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions s'est situé à 55,8 % contre 53,7 % en décembre 2018. Les déclarations des banques et les résultats des dernières vérifications font ressortir un besoin de provisions complémentaires de 40 milliards de FCFA en hausse par rapport au besoin estimé en décembre 2018 (30 milliards de FCFA).

En matière du respect des normes prudentielles, 26 banques sur 48 disposent de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat (contre 27 banques l'année précédente à la même date). La norme prudentielle respectée par le plus grand nombre d'établissements est celle se rapportant au rapport de liquidité. La norme relative à la limitation des risques encourus sur un même bénéficiaire constitue celle à l'égard de laquelle on observe le plus grand nombre de banques en infraction.

Les perspectives économiques en 2020 sont essentiellement marquées par l'incertitude inhérente aux effets de la pandémie de maladie à Coronavirus 2019 (« Coronavirus Disease 2019 » ou Covid-19) sur l'économie mondiale et l'économie de la Sous-région. Ainsi, les conséquences économiques et financières du COVID-19 sur les économies de la CEMAC seraient de plusieurs ordres, dont : (i) une dégradation importante des comptes macro-économiques, (ii) une baisse des financements extérieurs, (iii) une perturbation des échanges intracommunautaires, (iv) une fragilisation de la stabilité externe et financière et (v) un risque de montée des tensions inflationnistes.

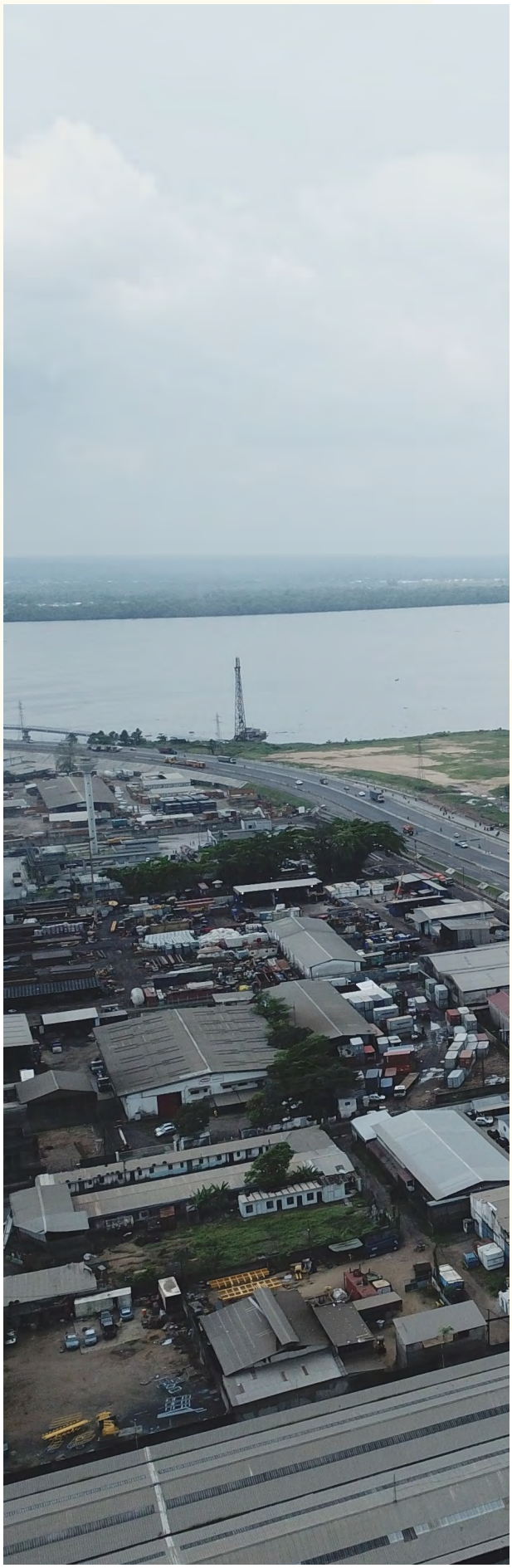

TABLEAU 1: SYNTHÈSE DES INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES DE LA CEMAC

Libellé	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Croissance (en %)						
PIB aux prix constants	4,0	1,6	-1,4	0,7	1,8	2,0
secteur pétrolier	2,9	0,0	-6,7	-5,6	1,2	2,1
secteur non pétrolier	4,4	2,1	0,1	2,4	1,9	2,0
Contribution à la croissance						
Secteur pétrolier	0,7	0,0	-1,5	-1,2	0,2	0,4
Secteur non pétrolier	3,4	1,6	0,1	1,9	1,5	1,6
Demande intérieure	7,1	-5,8	-5,0	0,7	1,5	0,0
Demande extérieure nette	-3,1	7,4	3,6	0,0	0,3	2,0
Inflation (en %)	3,2	2,5	1,1	0,9	2,2	2,0
Finances publiques (en % du PIB)						
Recettes totales	23,2	19,0	15,9	15,7	17,3	17,7
Recettes pétrolières	12,9	7,7	5,4	5,6	7,3	7,4
Recettes non pétrolières	10,3	11,3	10,6	10,1	10,0	10,2
recettes fiscales	9,0	10,0	9,6	9,3	9,1	9,6
recettes non fiscales	1,4	1,3	1,0	0,8	0,9	0,7
Dépenses totales	27,7	26,1	23,8	20,1	18,2	18,0
Dépenses courantes	14,0	14,4	14,7	13,6	12,5	12,7
Dépenses en capital	13,7	11,6	9,1	6,5	5,7	5,4
Solde budgétaire primaire	-1,3	-4,3	-4,1	-0,7	2,5	3,2
Solde budgétaire de référence	-1,9	-5,1	-5,4	-2,0	1,2	1,8
Solde budgétaire global, base engagement, dons compris	-4,0	-6,5	-7,3	-3,9	-0,3	0,2
Secteur extérieur (en % du PIB)						
Solde du compte courant (transf publics inclus)	-4,1	-12,8	-12,5	-2,0	-0,7	-1,5
Compte de capital et des opérations financières	5,6	6,6	5,2	1,3	1,6	1,6
Solde global de la balance des paiements	-0,7	-6,0	-7,6	-0,7	1,3	0,9
Monnaie (variation annuelle en %)						
Avoirs extérieurs nets	-9,9	-25,7	-58,0	-4,1	8,3	6,7
Créances nettes sur les États	40,9	79,2	752,2	13,1	22,1	22,8
Crédits à l'économie	8,5	9,9	5,3	-1,9	4,0	-3,6
Masse monétaire (M2)	5,5	-6,6	0,0	-0,4	8,3	5,8
Taux de Couverture Extérieure de la Monnaie	89,8	77,1	59,1	57,5	61,4	68,2

Source : Commission de la CEMAC, BEAC et États membres

1.2.4 UNE INTÉGRATION RÉGIONALE EN MARCHE

La convention de l'Union Économique de l'Afrique Centrale (UEAC) révisée en 2008 a fixé les objectifs du programme d'intégration sous-régionale à mettre en œuvre par la CEMAC de façon à atteindre les impacts économiques majeurs que la communauté s'était fixée. Il s'agissait de :

a. Renforcer la compétitivité des activités économiques et financières en harmonisant les règles qui contribuent à l'amélioration de l'environnement des affaires et qui régissent leur fonctionnement ;

b. Assurer la convergence vers des performances soutenables par la coordination des politiques économiques et la mise en cohérence des politiques budgétaires nationales avec la politique monétaire commune;

c. Créer un marché commun fondé sur la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes ;

d. Instituer une coordination des politiques sectorielles nationales, mettre en œuvre des actions communes et adopter des politiques communes, notamment dans les domaines suivants : l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'industrie, le commerce, le tourisme, les transports, l'aménagement du territoire communautaire et les grands projets d'infrastructures, des télécommunications, des technologies de l'information et de la communication, du dialogue social, des questions de genre, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme, de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, de la recherche, de l'enseignement et de la formation professionnelle.

Des avancées importantes ont été réalisées depuis déjà plus de 20 ans pour l'attente de ces objectifs. La CEMAC a considérablement amélioré le cadre conceptuel, institutionnel et les réglementations communautaires de la sous-région.

Le développement de la coopération entre États membres et les Institutions sous-régionales se traduit depuis quelques années par la multiplication des concertations régionales sur les différents sujets d'ordre communautaire. Ces efforts se font également avec la participation d'autres acteurs tels que parlementaires, le secteur privé et la société civile.

Ainsi, l'aboutissement de la réforme fiscalo - douanière a été réalisée avec succès ce qui a permis un allégement de la fiscalité dans la zone CEMAC par la suppression de plusieurs taxes intermédiaires et l'instauration au sein de la zone d'une taxe unique sur le chiffre d'affaires (TCA) et sur la valeur ajoutée (TVA). Les pays de la CEMAC ont aussi mis en place un dispositif de surveillance multilatérale qui a pour objectif, la coordination des politiques économiques (budgétaires et monétaires) afin de favoriser la convergence nominale des économies de la zone tout en appréciant l'évolution de la convergence réelle. Au demeurant, deux aspects majeurs permettent d'apprécier ladite évolution : il s'agit du renforcement de l'intégration économique par la mise en place d'un marché commun et de l'institution d'un mécanisme autonome de financement des projets communautaires.

La libre circulation des personnes et des biens est effective dans l'espace communautaire. Cela facilite tout aussi bien les échanges des marchandises que le partage de compétence. La CEMAC possède également plusieurs institutions régionales fonctionnelles, telles que la Banque des États d'Afrique Centrale (BEAC), la Banque de Développement des États d'Afrique Centrale (BDEAC), la Cour des comptes et le Parlement Communautaire.

Le programme Économique Régional (PER) 2010-2025, adopté en 2010, ambitionne clairement de faire converger les États de la CEMAC vers l'émergence économique et la diversification de leurs économies. Cette vision s'appuie sur le développement d'une triple puissance (énergétique, verte et industrielle) et sur le dynamisme du secteur privé.

En termes de **collaboration sécuritaire**, les États

d'Afrique centrale ont confié à la CEEAC un mandat fort en termes de paix et sécurité, à travers la signature du protocole du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) en 2000. La CEEAC est ainsi devenue le pilier de l'Afrique centrale pour l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine (APSA). La feuille de route paix et sécurité, adoptée par le Conseil des ministres du COPAX en 2010, fixe des objectifs à la CEEAC : accroître son engagement dans la prévention des conflits, la gestion des crises et la consolidation de la paix dans des situations spécifiques ; approfondir ses politiques de prévention structurelles des conflits ; accroître sa collaboration avec les institutions internationales, la société civile et les parlements. Des progrès ont été enregistrés ces dernières années, notamment dans le domaine de la sécurité maritime et du maintien de la paix.

L'agenda de la CEMAC à moyen terme prévoit la mise en application complète de son union douanière pour une amélioration du flux des marchandises. La CEMAC poursuit également plusieurs initiatives dans le domaine de l'harmonisation des statistiques régionales, de la mise en œuvre d'une stratégie agricole commune, de la mise en œuvre du droit des affaires de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), dans l'appui au secteur privé et pour l'amélioration du climat des affaires. En ce qui concerne le secteur de l'énergie, le Livre blanc de la CEEAC et de la CEMAC intitulé « Politique régionale pour un accès universel aux services énergétiques modernes et le développement économique et social » mentionne l'objectif d'assurer, à l'horizon 2030, l'accès universel aux services énergétiques modernes pour les populations, en vue de l'émergence de l'Afrique centrale et du développement humain durable. Cette vision est soutenue par les trois principes directeurs de bonne gouvernance (régionale, nationale et locale), la sécurité énergétique et le développement des énergies renouvelables, notamment la valorisation du potentiel hydro-électrique.

II. L'AGENDA DES REFORMES ECONOMIQUES ET DE L'INTEGRATION

II.1 UN FORT ENGAGEMENT POLITIQUE DES CHEFS D'ÉTAT

L'accélération des réformes économiques et le renforcement de l'intégration régionale ont toujours été au centre des préoccupations de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC lors de ses différentes sessions ordinaires et extraordinaires. C'est ainsi que sous l'impulsion des Chefs d'État de la CEMAC, le PER I a été adopté le 17 janvier 2010 dans le but de « faire de la CEMAC un espace économique intégré émergent où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain ». L'émergence de la zone devait s'articuler autour de trois piliers dans lesquels la CEMAC dispose de ressources naturelles considérables : une puissance agricole, une puissance énergétique et une puissance minière et métallurgique. Le développement de ces piliers supposait cependant le développement de 5 préalables, qui constituaient les priorités du PER Phase 1 : i) une vision partagée, ii) une bonne gouvernance et un environnement des affaires compétitif, iii) un espace physique intégré dans le cadre d'un aménagement équilibré du territoire, iv) le développement du capital humain et enfin v) la constitution d'un marché commun et l'accès aux marchés d'exportation. Cependant, différents facteurs ont ralenti la mise en œuvre de ce programme : une crise politique et sécuritaire au niveau du siège de la Commission de la CEMAC (Bangui), ceci dès l'entame du mandat de la nouvelle Commission ; une conjoncture sécuritaire globale défavorable dans la zone CEMAC; l'insuffisance des ressources financières de la CEMAC avec la décision toujours non appliquée d'un versement intégral de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI), aggravée par la forte contraction des ressources budgétaires des États du fait de la réduction des recettes pétrolières. Au final, la mise en œuvre du PER Phase 1 a été moyenne, seul 16 projets sur 69 ayant été entamés, dont 7 véritablement en cours.

C'est pourquoi les Chefs d'État de la CEMAC ont décidé, dans le cadre de la phase 2 du PER (2017-2021) de se focaliser sur un portefeuille limité et réaliste de projets phares, susceptible d'entraîner une avancée décisive de la CEMAC durant les cinq prochaines années. C'est ainsi que les récents sommets des Chefs d'État de la CEMAC tenus depuis 2017 ont permis de prendre des mesures en vue du renforcement de l'intégration sous-régionale, de mener à son terme la libre circulation des biens et des personnes, de promouvoir l'intégration physique et commerciale, de renforcer le système financier notamment avec la fusion des deux bourses de valeurs de la zone.

II.2 LE PREF-CEMAC : UNE RÉPONSE À LA CRISE

Le Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) est le cadre de référence et le plan d'action que les Hautes Autorités de la sous-région ont mis en place en 2016 pour faire face à la sévère crise économique qui a frappé les pays de la CEMAC au milieu de l'année 2014. Face à cette situation de crise, les Chefs d'État de la CEMAC se sont réunis deux fois en l'espace de six mois, respectivement le 30 juillet et le 23 décembre 2016, avec une attention particulière sur la question du redressement de la situation économique et financière de la sous-région. La première rencontre, tenue à Malabo, a abouti sur la décision de mettre en place le Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC, en abrégé PREF-CEMAC, qui a pour objectif de

« concevoir et mettre en œuvre des actions rapides, vigoureuses et coordonnées, aussi bien au niveau national que sous régional, pour la stabilisation du cadre macroéconomique et une transformation structurelle et profonde des économies de la sous-région, afin d'en renforcer la résilience et de les placer sur le sentier de l'émergence »

(Article 2 décision n° 02/16-CEMAC-CCE-SE en date du 30 juillet 2016).

La session extraordinaire des Chefs d'État tenue à Yaoundé sous l'impulsion de Son Excellence Monsieur Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, et en présence du Ministre français de l'Économie et des Finances, de la Directrice Générale du FMI, du Président de la Commission de la CEMAC, du Gouverneur de la BEAC et des premiers responsables des Institutions communautaires, a servi de cadre pour réaffirmer que la situation économique prévalant en zone CEMAC ne nécessitait pas un ajustement de la parité monétaire, mais plutôt des efforts d'ajustement sur les plans intérieur et extérieur assortis de réformes structurelles adéquates.

Au total, 21 mesures ont été adoptées au cours de cette rencontre avec pour objectif de juguler les tendances négatives pesant sur les économies de la CEMAC. Aussi, au regard de l'urgence de la situation, les États membres avaient convenu de négocier et de conclure à brève échéance un programme de redressement économique avec le FMI afin que ladite institution puisse aider les États de la sous-région à mieux structurer leurs efforts d'ajustement.

En outre, les Chefs d'État ont relevé la faible diversification des économies de la CEMAC, et au-delà des mesures visant le redressement des finances publiques des États membres et la reconstitution des réserves de change, ils ont prescrit la mise en œuvre des réformes structurelles visant l'amélioration du climat des affaires et la diversification de l'économie pour rehausser le potentiel de la croissance économique de la CEMAC.

En application des décisions des Chefs d'Etats, la matrice des actions du PREF-CEMAC a été validée par le Comité de Pilotage en sa session ordinaire du 6 mai 2017 ; elle comprend une série d'actions à mettre en œuvre pour stabiliser le cadre macroéconomique et opérer une transformation structurelle des économies de la CEMAC. Cette matrice est structurée autour de cinq piliers portant sur i) les politiques budgétaires, ii) la politique monétaire et le système financier, iii) les réformes structurelles, iv) l'intégration régionale et v) la coopération internationale. Elle comporte 15 objectifs généraux et 30 objectifs spécifiques, chacun décliné sous la forme d'actions ciblées, assorties de critères et délais de réalisation portant sur une période de cinq ans allant de 2017 à 2022.

Conformément à la décision n° 02/16-CEMAC-CCE-SE du 30 juillet 2016 de la conférence des Chefs d'État, le PREF-CEMAC relève de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC. Sous la Présidence dédiée de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO, Président de la République du Congo, il est chargé d'assurer la mise en œuvre des réformes économiques et financières de la CEMAC.

Le Président dédié oriente et coordonne les activités du PREF-CEMAC. Il rend compte à la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC. Il est assisté dans sa mission par le Comité de Pilotage (COPIL).

La principale mission assignée au Comité de Pilotage (COPIL) du PREF-CEMAC est la conduite de l'ensemble du PREF-CEMAC avec notamment (i) l'adoption du programme détaillé et des modalités de sa mise en œuvre ; (ii) le suivi-évaluation de la mise en œuvre dudit programme et (iii) la conception et l'adoption, le cas échéant, des mesures correctives du Programme (cf. Décision n°01/16-CEMAC-CCE-PREF-P du 14 novembre 2016, Portant organisation et fonctionnement du PREF-CEMAC).

Le COPIL, à travers ses organes, assiste les pays membres de la CEMAC dans l'élaboration, la négociation et le suivi de leurs programmes avec les Institutions de Bretton Woods.

Le COPIL est présidé par M. le Ministre en charge de l'Économie du Congo et comprend deux Ministres par État membre, le Ministre en charge de l'Économie et le Ministre en charge des Finances. Le COPIL comprend également le Président de la Commission de la CEMAC, le Gouverneur de la BEAC, le Président de la BDEAC, le Président de la COSUMAF, le Secrétaire général de la COBAC, le Secrétaire Permanent du GABAC et le représentant de l'Union des Patronats d'Afrique Centrale (UNIPACE).

Le COPIL est assisté dans sa mission par la Cellule de Suivi et le Secrétariat Permanent.

II.3 L'ACCÉLÉRATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES REFORMES ET DU PROCESSUS D'INTÉGRATION

En vue de consolider les acquis obtenus au terme des réformes menées entre 2017 et 2019, les Chefs d'Etat de la CEMAC ont décidé, au cours de leur sommet extraordinaire tenu à Yaoundé le 22 novembre 2019, d'accélérer la mise œuvre des réformes structurelles et de l'intégration dans la sous-région et ont prescrit

un ensemble de mesures urgentes.
Conformément aux instructions de ce Sommet, le COPIL du PREF-CEMAC a examiné et adopté les mesures d'application des directives des Chefs d'État, ainsi que les modalités et les délais précis pour chacune des actions retenues.
S'agissant des mesures prioritaires en vue de l'intégration physique et commerciale, la diversification économique et l'accélération des réformes structurelles, les membres du COPIL ont engagé les Etats membres, la Commission de la CEMAC et le PREF-CEMAC à mettre en œuvre les actions ci-après :

- Mettre en place et faire fonctionner au plus tard à la fin du premier trimestre 2020, le Comité régional et tous les comités nationaux de l'origine afin que tous les produits d'origine CEMAC puissent être identifiés et que le libre-échange de ces produits soit lancé dans les meilleurs délais possibles ;

- Engager une procédure visant à supprimer les frais d'itinérance des communications téléphoniques (roaming) en zone Cemac ;

- Initier le processus de construction, d'ici à la fin de l'année 2020, des cinq postes frontières identifiés ;

- Élaborer une nouvelles Directive communautaire sur l'installation et le fonctionnement des postes de contrôle mixtes sur les corridors routiers de la sous-région et harmoniser la formation des agents affectés aux postes frontières

- Finaliser le processus d'adoption et de mise en place du passeport communautaire et fixer le délai de validité de la carte rose CEMAC à un an dans tous les Etats membres
- Définir une stratégie nationale de diversification économique mettant l'accent sur la formation des ressources humaines, le développement des chaines de valeur et l'approvisionnement du marché sous-régional

- Définir et mettre en œuvre une politique communautaire d'industrialisation

- Lever d'ici à décembre 2019, toutes les barrières et entraves au commerce à l'intérieur de la sous-région

- Opérationnaliser l'Observatoire du Climat des Affaires en Afrique Centrale.
Sur l'exécution du Programme Économique Régional et spécifiquement la mise en œuvre des onze projets intégrateurs de la CEMAC, les Ministres de l'Économie et des Finances ont décidé de :

- Identifier les partenaires et bailleurs susceptibles d'accompagner la mise en œuvre des projets intégrateurs,

- Constituer une délégation restreinte de haut niveau de la CEMAC pour faire la présentation des douze projets intégrateurs aux bailleurs de fonds traditionnels et non traditionnels en vue de la mobilisation des financements,

- Organiser la réunion du comité technique d'organisation de la table ronde des bailleurs et des PTF,

- Mobiliser des financements au plan interne,

- Organiser une table ronde des bailleurs à Bruxelles en novembre 2020.

III. FINANCEMENT DES PROJETS INTEGRATEURS

III.1 DESCRIPTION SOMMAIRE DES PROJETS ET LEUR IMPACT SOCIO – ÉCONOMIQUE

L'objectif général du Programme Économique Régional (PER) est de promouvoir l'intégration économique, la croissance et la réduction de la pauvreté en Afrique centrale à travers le développement des infrastructures régionales et le capital humain.

Le choix de mettre l'accent sur les infrastructures est basé sur le fait que la faiblesse des infrastructures de base est la principale contrainte à une croissance élevée au sein de l'espace CEMAC et à la mise en œuvre effective de la politique d'intégration. Etant la Communauté Economique Régionale la moins dotée en infrastructures et la moins intégrée sur le continent, le développement des infrastructures est crucial pour libérer ses immenses potentialités et favoriser son intégration.

En s'impliquant dans l'émergence de centres d'excellence régionaux, de structures universitaires aux standards internationaux, le PER permettra de faire de la formation un réel levier de compétitivité pour l'espace CEMAC : la formation, lorsqu'elle fournit à l'économie les compétences précises dont elle a besoin, constitue un atout décisif de compétitivité.

Les Projets Intégrateurs du Programme Économique Régional visent à mettre en place au sein de l'espace CEMAC des infrastructures de base que représentent les infrastructures de transport, d'électricité et de télécommunications, sans lesquelles aucun décollage économique n'est envisageable. Ces Projets Intégrateurs prennent également en compte les leviers critiques de compétitivité des économies modernes que constitue le développement du capital humain.

Les Projets Intégrateurs du Programme Économique Régional représentent un ensemble précis, complet et cohérent visant à favoriser la sortie des pays de la Communauté du peloton des pays pauvres et progresser vers l'émergence. Il se décline en quatre (4) axes et onze (11) projets. Chaque projet présenté pris individuellement a fait l'objet d'une fiche consultative de telle sorte que les Partenaires Techniques et Financiers et les lecteurs peuvent passer directement à la lecture et à l'examen des fiches qui les intéressent, en particulier, sans être obligés de prendre connaissance de l'ensemble de ces fiches. Les Projets Intégrateurs sont développés ci – après par axe et par projet.

AXE N°1 : FACILITATION DU TRANSPORT ET DES ÉCHANGES

Des projets objet de l'axe n°1 visent à faciliter le transport et la circulation des personnes et des marchandises à travers les frontières. Les coûts de transport dans la région représentent en moyenne 40 % de la valeur des exportations et importations, ce qui a affaibli la compétitivité internationale de l'espace CEMAC. Ces projets routiers contribueront pleinement dans la réalisation des objectifs : (i) de développement des pays, (ii) de réduction de la pauvreté, (iii) de croissance pro-pauvres, (iv) d'intégration régionale fondée sur l'élaboration de politiques visant à réduire les coûts de transport et d'amélioration de la sécurité et l'intensification des échanges entre les régions et le reste du monde. Ils sont, essentiellement centrés sur la construction et la mise à niveau des corridors routiers Inter – Etats, par, notamment :

- Construction d'un pont sur le fleuve Ntem et facilitation du transport, et de la sécurité routière sur la route transnationale Kribi-Campo-Bata reliant le Cameroun et la Guinée Équatoriale,

- Construction de la voie express Lolabé - Campo (40 km) entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale,

- Construction des tronçons manquants (179 km) de la route Ndende – Dolisie du corridor Libreville – Brazzaville,

- Construction de la route Kogo - Akurenam (Sud-Est Guinée Equatoriale – Gabon),

- Corridor Brazzaville – Ouesso – Bangui - Ndjamena (Congo/ RCA/ Tchad).

AXE N°2 : PRODUCTION ET INTERCONNEXION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET DE COMMUNICATION

Les pays de l'espace CEMAC font face à des difficultés majeures de développement économique et social qui résultent de contraintes diverses, dont : (i) l'étroitesse des marchés intérieurs, (ii) la faible diversification des économies et (iii) le déficit structurel et les coûts très élevés de l'énergie et des télécommunications.

PRODUCTION ET INTERCONNEXION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

L'axe n°2 « Production et interconnexion des réseaux électriques et de communication » vise à: (i) sécuriser l'approvisionnement d'énergie électrique des pays membres, (ii) faciliter et coordonner la réalisation des projets d'infrastructures électriques régionales, (iii) améliorer l'intégration des marchés nationaux des pays membres en vue de la création d'un Marché Régional de l'électricité par la mise en place des instruments juridiques et techniques du Marché et (iv) accroître le taux d'électrification régionale et satisfaire toutes les formes de demandes d'énergie électrique.

A cet effet, les pays de l'espace CEMAC sont engagés dans la réalisation d'un important projet d'interconnexion de leurs réseaux électriques pour permettre l'accroissement des échanges électriques et une fourniture plus accrue d'une énergie fiable à des prix abordables ; ce qui devrait favoriser le développement économique durable et la réduction de la pauvreté dans les pays. Il s'agit, notamment : (i) de l'aménagement hydroélectrique de Chollet et des lignes électriques (Cameroun/ Congo/ Gabon/ RCA) et (ii) de l'interconnexion des réseaux électriques (Cameroun - Tchad).

PRODUCTION ET INTERCONNEXION DES RÉSEAUX DE COMMUNICATION

Le projet Backbone (CAB) imaginé et décrété au Tchad en 2007 lors du sommet des Chefs d'États de la CEMAC est un programme qui œuvre pour le ralliement des réseaux de télécommunications des pays de la CEMAC ainsi que ceux de la CEEAC (Angola, Burundi, République démocratique du Congo São Tomé et Principe).

L'impact positif du numérique à la formation du PIB ou dans la création d'emplois est attesté par diverses études et cela est valable pour toutes les régions du monde. Dans « Measuring the information society report » publié par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) en 2018, il y est mentionné qu'un accroissement d'au moins 1% du secteur du numérique entraine un accroissement du PIB de plus de 0,13%. En effet, les technologies numériques améliorent l'efficacité et la productivité des entreprises, administrations et organisations qui les adoptent en effectuant leur transformation numérique, en même temps qu'elles facilitent l'inclusion. Elles entrainent des changements profonds dans la façon de produire, de commercialiser et dans l'organisation du travail, et ont permis l'apparition de nouveaux modèles d'affaires disruptifs. Elles permettent des créations d'emplois, mais aussi des destructions d'emplois.

Le projet d'interconnexion des réseaux de communication contribuera à : (i) réduire les coûts d'accès aux services TIC, (ii) générer des ressources supplémentaires pour les pays à travers les activités économiques induites et (iii) renforcer la cohésion sociale à travers l'amélioration de la connectivité numérique entre différentes communautés ainsi qu'entre les administrations et les usagers.

Dans l'immédiat, le projet vise l'interconnexion du Cameroun avec les pays de la CEMAC par la fibre optique.

AXE N°3 : MARCHÉ COMMUN ET DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

Le dynamisme du commerce international et l'interconnexion des économies a mis en exergue dans l'espace CEMAC, la question de la congestion des ports maritimes et l'encombrement des villes portuaires, toutes choses qui influent sur le coût des marchandises. Dans la perspective de fluidifier le trafic autour et à l'intérieur des ports, la CEMAC a retenu l'option de construire des ports secs le long des principaux corridors pour : (i) rapprocher le service logistique des pays de l'hinterland, (ii) créer de nouveaux hubs logistiques, (iii) désengorger les ports maritimes, (iv) réduire les coûts et les durées d'acheminement des produits à travers un pôle unique qui regroupe tous les intervenants et (v) voir créer et développer de nouveaux marchés.

Il s'agit là d'un des premiers objectifs de l'axe n°3 « Marché commun et diversification économique » qui vise à accélérer la diversification des économies de la CEMAC, par un accès compétitif de ses entreprises aux grands marchés.

Les incidences escomptées sur les économies nationales sont entre autres : (i) la régularité et l'accélération du circuit des importations et des exportations permettant l'accroissement de la consommation, (ii) la maîtrise du volume des échanges ainsi que la maîtrise des statistiques nationales qui constituent un outil stratégique de politique économique et (iii) une facilitation du recouvrement des recettes fiscales à travers un centre unique de traitement.

Dans l'immédiat, le PER retient la nécessité de construire :

- Un port sec de Beloko (Corridor Douala – Bangui),
- Un port sec de Dolisie (Corridor Gabon – Congo).

AXE N°4 : CAPITAL HUMAIN

Dans le cadre du développement du capital humain, le Cameroun et le Congo ont signé le 21 décembre 2012 la convention portant création d'une Université Inter-Etats Cameroun – Congo (UIECC).
Cet établissement public d'enseignement supérieur se construit sur deux sites dans les deux villes frontalières de Sangmélima au Cameroun et Ouesso au Congo.

A Sangmelina, c'est l'Ecole supérieure internationale de génie numérique. A Ouesso, la formation est axée sur l'agroforesterie, l'environnement et les sciences appliquées.

III.2 COÛTS DES PROJETS ET GAP DE FINANCEMENT

Le coût total des onze projets intégrateurs est estimé à 4.074,64 millions d'euros. Sur ce montant 709,92 millions d'euros soit 17,42% du coût total ont été mobilisés. Le financement à rechercher se chiffre à 3364,72 millions d'euros, soit 82,58% du montant du coût global.

La synthèse de la répartition du coût des Projets intégrateurs par axes en Millions d'Euro est présentée au tableau ci – après.

Axes stratégiques	Nombre de projets	Coût total	Montant du Financement acquis	Montant du Financement rechercher	GAP en %
Axe 1 : Facilitation du transport et des échanges	5	1.397,86	191,95	1.205,91	86,27%
Axe 2 : Production et interconnexion des réseaux électriques et de communications	3	2.306,40	515,47	1.790,93	77,65%
Axe 3 : Marché com-mun et diversification économique	2	365,88	0	365,88	100%
Axe 4 : Capital humain	1	4,50	2,5	2	44,4%
Totaux	11	4.074,64	709,92	3.364,72	82,58%

Les détails de la répartition du coût des Projets intégrateurs par axes en Millions d'Euro est présentée au tableau en annexe n°1.

Les sources de financement de ce programme seront diversifiées. A cet effet, le schéma de financement retenu consistera à mobiliser :

- auprès des bailleurs institutionnels des prêts à des conditions concessionnelles ou des mixages prêts/dons (blended finance) dans le strict respect des ratios de viabilité et de soutenabilité des dettes publiques des pays,

- le secteur privé pour la réalisation de projets en PPP, notamment, ceux des axes n°2 et n°3.

III.3 FINANCEMENT DES PROJETS EN MODE PPP

Le développement des infrastructures et la recherche du plein potentiel de croissance dans les secteurs porteurs constituent non seulement une exigence de développement, mais aussi une condition sine qua non pour la mise en oeuvre de projets productifs, rentables, susceptibles d'accroître la richesse nationale, de créer des emplois et de contribuer à l'amélioration du bienêtre des populations.

De par leur nature, les infrastructures et les secteurs productifs requièrent des financements importants que les budgets des Etats ne sont toujours pas en mesure de satisfaire. C'est pour cette raison fondamentale que le Partenariat Public-Privé (PPP) a été retenu par de nombreux gouvernements comme mode de réalisation et de gestion de ces projets.

La réalisation des infrastructures et l'exploitation des potentiels de croissance à travers les modes PPP offrent le double avantage d'attirer aux pays des flux importants d'investissements privés et d'occasionner le transfert d'un savoir-faire technique, commercial et managérial qui contribue positivement au capital de connaissances des pays.

Enfin, les règles de fonctionnement du secteur privé, fondées sur la recherche de la compétitivité et de l'efficience, devraient permettre aux infrastructures réalisées en PPP de pouvoir proposer un meilleur rapport qualité/prix, qui se traduirait par la fourniture de services de qualité meilleure à un coût économique moindre que celui qu'un opérateur public aurait occasionné pour la fourniture des mêmes services.

Les PPP permettent une gestion saine et prévisible à long terme des dépenses publiques. Le coût du projet pour une durée donnée est connu dès l'origine et prend en compte la maintenance et l'entretien ainsi que le développement de nouveaux services, l'adaptation des services existants pour prendre en compte les attentes et besoins en constante évolution des usagers. Les règles concernant les PPP sont très strictes et les contrats sont rédigés avec une grande précision. La puissance publique ainsi que son partenaire privé sont tenus de les respecter. Les PPP, compte-tenu de l'encadrement précis de leur mode de financement, sont même une des formes sûres et transparentes de contrat.

Les pays de la zone CEMAC ont déjà mis en oeuvre certains de modes de PPP, qu'il s'agisse de l'ouverture au secteur privé du capital de sociétés d'économie mixte ou de sociétés anonymes, de joint-venture ou d'une concession.

Compte tenu de ce qui précède, les projets intégrateurs des axes n°2 et n°3 pourraient être considérés comme prioritaires pour le PPP. Pour le financement, le développement et 22 l'exploitation de ces projets, plusieurs options peuvent être envisagées, notamment : (i) financement par le secteur public et externalisation de l'exploitation par le biais d'un contrat de gestion avec le secteur privé, (ii) financement et exploitation par le secteur privé et (iii) autres formes de Partenariat Public – Privé.

III.4 CADRE DE VIABILITÉ ET DE SOUTENABILITÉ DE LA DETTE

Pour se financer, les Etats ont régulièrement recours à l'endettement soit à l'intérieur de leurs frontières (dette intérieure), soit en faisant appel aux Partenaires Techniques et Financiers ou aux marchés financiers (dette extérieure).

Pour assurer leur stabilité macro-économique, les pays de la CEMAC ont défini des critères et indicateurs de convergence macro - économique dont l'un est relatif à l'établissement d'un frein à l'endettement afin de limiter l'accumulation à moyen terme de la dette publique. Ce critère de convergence plafonne l'encours de la dette publique à 70% du Produit Intérieur Brut (PIB) nominal.

Dans son rapport 2019 sur les perspectives de

l'Afrique Centrale, la Banque Africaine de Développement a fait une analyse de la dette des pays de la sous-région. Ce rapport indique que la dette extérieure de la CEMAC a représenté 27% du PIB de la zone en 2018. Cette analyse de l'encours de la dette publique laisse apparaitre qu'en 2018, le critère de plafonnement de celle – ci à 70% du ratio « Dette publique/PIB » a été respecté. De fait, les pays de l'espace de la CEMAC ont une gestion prudente de leur endettement.

Dans les circonstances exceptionnelles caractérisées par la pandémie de la COVID – 19, exiger des pays de la CEMAC le respect du critère de plafonnement de la dette publique à court terme ne serait pas réaliste et pourrait, même, être contreproductif, car un resserrement budgétaire, dans les conditions actuelles, pourrait avoir de graves conséquences sur la croissance et le développement. En effet, les marges budgétaires des Etats ne devraient pas permettre de faire face à la fois à la pandémie et à la relance future des économies, sur des bases saines.

Pour limiter les effets négatifs de la pandémie, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International ont suspendu « avec effet immédiat », le remboursement des dettes des pays en développement.

Notons que la troisième session extraordinaire du Comité de pilotage du Programme des réformes économiques et financières de la CEMAC, tenue le 28 Mars 2020 à Brazzaville, au Congo, a été consacrée à l'examen des « Incidences économiques et financières du Covid-19 sur les économies de la CEMAC et esquisses de solutions ». À l'issue de cette réunion, les Ministres en charge de l'Economie et des Finances des pays membres de la CEMAC « ont recommandé aux États de négocier collectivement et d'obtenir pour tous les États, l'annulation de l'ensemble de leurs dettes extérieures ».

Nonobstant les commentaires sus - mentionnés, les projets intégrateurs pour lesquels les financements sont recherchés sont des projets matures, économiquement et financièrement rentables étant donné qu'ils sont capables de générer par eux - mêmes des revenus suffisants pour couvrir leurs dépenses (au moins le remboursement des prêts consentis pour leur réalisation).

Par ailleurs, la mobilisation de financements indépendants dans le cadre de Partenariat Public – Privé ne grève pas les budgets nationaux et n'augmente pas les encours de la dette publique dans le respect du critère de convergence plafonnant l'encours de la dette publique.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Afin de relever les défis de l'intégration, les pays de la Communauté ont adopté la vision de l'avenir consistant à « Faire de la CEMAC un espace économique intégré émergent où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain ». Pour concrétiser cette vision, un Programme Economique Régional (PER), dont l'objectif est de valoriser les principales ressources de la sous-région et de bâtir une économie compétitive, diversifiée et à forte valeur ajoutée, est élaboré et adopté.

Dans le cadre de ce Programme, les Projets Intégrateurs retenus sont en rapport avec le développement du capital humain, des infrastructures et la facilitation des transports et du commerce en zone CEMAC.

La mise en oeuvre des Projets Intégrateurs s'étalera sur cinq ans pour un coût global de 4.074,64 millions d'euros. Sur ce montant 709,92 millions d'euros soit 17,42% du coût total ont été mobilisés. Le financement à rechercher se chiffre à 3364,72 millions d'euros, soit 82,58% du
montant du coût global.

Axes stratégiques	Nombre de projets	Coût total	Montant du Financement acquis	Montant du Financement rechercher	GAP en %
Axe 1 : Facilitation du transport et des échanges	5	1.397,86	191,95	1.205,91	86,27%
Axe 2 : Production et interconnexion des réseaux électriques et de communications	3	2.306,40	515,47	1.790,93	77,65%
Axe 3 : Marché com-mun et diversification économique	2	365,88	0	365,88	100%
Axe 4 : Capital humain	1	4,50	2,5	2	44,4%
Totaux	11	4.074,64	709,92	3.364,72	82,58%

Les sources de financement des Projets Intégrateurs seront diversifiées et ne se limiteront pas aux seules ressources publiques traditionnelles (ressources propres ou aide publique au développement) mobilisées sous forme de dons, quasi-dons ou de prêts concessionnels ou blended finance. De nouveaux mécanismes de financement des investissements seront explorés en vue d'impliquer davantage le secteur privé dans la réalisation desdits projets.

Les Etats de la CEMAC, grâce au soutien de leurs Partenaires Techniques et Financiers, prendront toutes les dispositions pour, d'une part, mettre la Région sur la voie de l'émergence, du développement durable, de l'intégration régionale, et d'autre part, créer les conditions pour faire de cette Communauté Economique Régionale, un havre de paix et un vecteur de concorde et de contact entre toutes les Régions du Continent.

Un dispositif de suivi-évaluation sera mis en place sur la base d'indicateurs objectivement vérifiables qui seront adoptés en temps opportun. Le document de projet et les conventions de financement ainsi que le manuel de procédures d'exécution élaborés au démarrage de chaque projet, définiront les modalités spécifiques de suivi et d'évaluation, y compris celles d'audit et d'évaluation à mi - parcours.

La CEMAC remercie ses Partenaires Techniques et Financiers pour le chemin déjà accompli ensemble et les invite à continuer à oeuvrer à ses côtés pour un développement économique durable de la zone.

ANNEXE 1

RÉPARTITION DU COÛT DES PROJETS INTÉGRATEURS PAR AXES

Axes Stratégiques	Coût total en millions d'euros	Financements acquis		Financements recherchés Montant en millions d'euros	GAP en %
		Montant en millions d'euros	Source de financement		
AXE N°1 : Facilitation du transport et des échanges					
Construction d'un pont sur le fleuve Ntem (y compris raccordements routiers) et facilitation du transport, et de la sécurité routière sur la route transnationale Kribi-Campo-Bata reliant le Cameroun et la Guinée Équatoriale.	111,94	78,35	BAD	33,59	30%
Construction de la voie express Lolabé -Campo (39 km) entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale	62,20	52,80	BAD	9,40	15,1%
Construction des tronçons manquants de la route Ndende -Dolisie du corridor Libreville - Brazzaville	221,98	60,80	BAD &AGTF	161,18	72,6%
Construction de la route Kogo - Akurenam (Sud-Est Guinée Equatoriale – Gabon)	396,37	0		396,37	100%
Corridor Brazzaville – Ouesso – Bangui - Ndjamena (Congo/ RCA/ Tchad). Le financement recherché est complementaire à celui recherché par la CEEAC.	605,37	0		605,37	100%
SOUS TOTAL	1.397,86	191,95		1.205,91	86,27%
AXE N°2 : Production et interconnexion des réseaux électriques et de communications					
Aménagement hydroélectrique de Chollet et des lignes électriques (Cameroun/ Congo/ Gabon/ RCA)	1.832	49,47	Cameroun et BM	1.782,53	97,30%
Interconnexion des réseaux électriques (Cameroun - Tchad)	466	466	34,32 (Etats et BAD) & 431,68 Banque Mondiale, Union Européenne	0	0%
Interconnexion du Cameroun avec les pays de la CEMAC par la fibre optique	8,4	0		8,4	100%
SOUS TOTAL	2.306,4	515,47		1.790,93	77,65 %
AXE N°3 : Marché commun et diversification économique					
Construction du port sec de Beloko (Corridor Douala - Bangui)	182,939	0		182,939	100%
Construction du port sec de Dolisie (Corridor Gabon - Congo)	182,939	0		182,939	100%
SOUS TOTAL	365,88	0		365,88	100%
AXE N°4 : Capital humain					
Université inter-Etats (Cameroun - Congo)	4,5	2,5	Fodec	2	44,4%
SOUS TOTAL	4,5	2,5		2	44,4%
TOTAL	4.074,64	709,92		3.364,72	82,58%

PROJETS INTÉGRATEURS CEMAC

16 & 17 NOVEMBRE 2020 - PARIS

PLUS D'INFORMATIONS

sur les onze projets intégrateurs
et participer à la table ronde

mcdjiena@pref-cemac.org
fpaque@nbcom.eu

www.projetsintegrateurscemac.com